

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, GASCA Vincent
Chantal CHARVIN, Françoise JOSSERAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

Date d'affichage : 30 juin 2025

Carole Gardet a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 09.07.2025

Et publication le : 09.07.2025

Le Maire,



Legs Coutin- Attribution

Madame Augustine COUTIN, dont le fils est décédé lors de la première guerre mondiale, a dans ses dispositions testamentaires, effectué un legs important à la commune de Saint-Jorioz, à charge pour cette dernière de récompenser « chaque année un jeune homme pauvre pour l'aider dans ses études ».

Considérant que le montant de la bourse allouée est de 250 € par an, il était de 50 000 centimes à l'origine ;

Considérant que l'élève doit être domicilié sur la commune et les parents doivent avoir des revenus modestes ;

Considérant que le choix de l'élève méritant est effectué sur proposition du Principal du collège ;

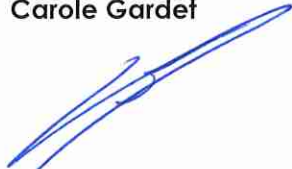
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer cette bourse à un élève du collège correspondant aux critères d'attribution du legs.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Carole Gardet



Le Maire,
Michel BEAL

